



Retrouvez-nous
chaque mois
www.lejas.com

BANLIEUES OUVRONS LES YEUX!

C'est une véritable avalanche de mauvaises nouvelles pour les banlieues : réduction des emplois aidés, diminution des dotations aux communes, baisse des APL, et pis encore annulation de 11 % du budget accordé à la Politique de la Ville par l'État ! Les élus locaux concernés n'en peuvent plus, et ont donc décidé de mobiliser l'opinion afin d'influencer le Gouvernement, décidément peu familiarisé avec cette question. Ils ont donc organisé en collaboration avec l'association Bleu Blanc Zèbre les "états généraux de la politique de la Ville" à Grigny le 16 octobre dernier. À cette occasion, on a pu entendre Marc Vuillemot, maire de la Seyne-sur-Mer (Var) et président de Villes et Banlieues, dire combien "la réalité est cruelle". Car tous les indicateurs tant sur le plan social qu'économique sont au rouge (décrochage scolaire, radicalisation, déserts médicaux, violence...). Pourtant ces territoires "forts de la richesse humaines de leurs habitants portent bien souvent en eux-mêmes les voies de la rénovation et de la redynamisation des quartiers". Mais pour y parvenir, il faudrait mettre fin à "une compression mortelle des budgets publics". De ces inquié-

tudes est né un manifeste solennel pour que le Gouvernement fasse de la Politique de la Ville sa toute première priorité. C'est donc un véritable appel désespéré que lancent les maires, au moment où cette politique fête ses quarante ans. Un anniversaire qui a permis de dresser un bilan qui s'avère indiscutablement positif en ce qui concerne la rénovation des logements, mais particulièrement inquiétant en ce qui concerne le développement des politiques d'accès aux transports, à l'éducation, à l'emploi.

Le Jas a donc souhaité consacrer ce mois-ci un dossier pour présenter la synthèse du rapport récent du Sénat sur la Politique de la Ville et faire part des inquiétudes des maires en espérant qu'elles contribuent à la prise de conscience que l'avenir de la France est largement conditionné par l'avenir de ses banlieues. Ce qui devrait engager l'État à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires pour rétablir l'égalité de traitement entre tous les territoires de la République, mais aussi admettre qu'aucune autorité n'est plus légitime que le maire pour promouvoir dans tous les quartiers en déshérence les actions susceptibles de reconstruire liens sociaux et repères collectifs.

Réunie le 19 juillet 2017 sous la présidence de M. Jean-Claude Lenoir (Les Républicains – Orne), la Commission des affaires économiques du Sénat a adopté le rapport d'information de Mmes Annie Guillemot (Socialiste et républicain – Rhône) et Valérie Létard (Union centriste – Nord) sur l'évaluation de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite "loi Lamy". Synthèse.



© Sénat

Premier bilan d'application de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

La loi Lamy poursuivait cinq axes de réforme qu'avait soulignés Claude Dilain, alors rapporteur du projet de loi pour le Sénat :

- une simplification de la géographie prioritaire ;
- la mise en œuvre de nouveaux contrats de ville qui couvrent l'ensemble des aspects de la politique de la ville, la cohésion sociale comme la rénovation urbaine ;
- la nécessité de mobiliser les crédits de droit commun et de n'utiliser les crédits spé-

cifiques de la politique de la ville qu'en complément et non en substitution des crédits de droit commun ;

- l'affirmation d'un nouveau principe en matière de participation des habitants : la coconstruction ;
- une réforme des structures d'évaluation.

Pour sa mise en œuvre, douze mesures réglementaires étaient attendues. Ces mesures ont rapidement été prises par le Gouvernement. Aujourd'hui, la loi est applicable à 92 % en

raison de la non parution d'une mesure réglementaire relative aux conseils citoyens dont le Gouvernement a estimé qu'elle n'était pas strictement nécessaire à l'application de la loi, optant pour l'adoption d'un cadre plus souple servant de référence.

A l'issue de leurs auditions et déplacements, les rapporteuses sont parvenues aux conclusions suivantes.

■ LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

Les **nouveaux critères de la géographie prioritaire**, plus objectifs, sont globalement adaptés à l'objectif de resserrement et de simplification de la géographie prioritaire poursuivie par la loi Lamy. 1 514 quartiers ont ainsi été retenus. Néanmoins, ces critères ne permettent pas de prendre en compte certains territoires moins denses comme le bassin minier ou des poches de pauvreté enclavées dans des zones de mixité sociale. Il est proposé que l'État identifie ces poches de pauvreté et définisse des outils spécifiques pour les traiter.

Par ailleurs, la loi Lamy a mis en place un **dispositif de veille active pour les quartiers sortants**, c'est-à-dire qui ne répondent pas aux critères de la nouvelle géographie prioritaire. Or, les moyens et le suivi de ces quartiers sont insuffisants. L'État est invité à mettre en œuvre des outils de suivi de l'ensemble des quartiers sortants pour qu'en cas de décrochage, les pouvoirs publics puissent intervenir le plus tôt possible.

■ LES CONTRATS DE VILLE ET LES MOYENS FINANCIERS

435 contrats de ville ont été signés. Ils reposent sur trois piliers qui permettent ainsi d'assurer une meilleure cohérence entre des actions menées au titre du volet social et celles menées au titre du volet urbain. Les modalités du pilotage des contrats de ville à l'échelle intercommunale sont globalement satisfaisantes.

Néanmoins, l'impact des réformes territoriales sur la mise en œuvre de ces contrats, notamment en Ile-de-France, devra être examiné attentivement.

S'agissant des moyens financiers, **les crédits de droit commun sont peu ou pas détaillés dans les contrats de ville** contrairement à ce que prévoit la loi. Il est dès lors difficile de dire si les crédits de la politique de la ville viennent en complément et non en substitution des crédits de droit commun. L'État est en conséquence fortement incité à mobiliser les ministères dans l'identification de leurs crédits de droit commun et à mettre en place les outils d'identification et de suivi du déploiement des crédits de droit commun pendant la durée du contrat de ville. Il est également important qu'il maintienne le montant des crédits dédiés à la politique de la ville.

La question de la tranquillité publique est une question récurrente des habitants des quartiers prioritaires. Outre que les services de police et la justice doivent amplifier leurs actions pour assurer la tranquillité des habitants dans ces quartiers, les bailleurs sociaux ont également un rôle à jouer, notamment avec la mise en place de gardiens d'immeuble. Il est proposé de renforcer la présence de ces gardiens et des dispositifs de médiation. Dans les cas les plus extrêmes où on constate l'échec des politiques publiques et où les conditions de vie des habitants et celles des personnels de proximité sont devenues dangereuses, un dispositif de traitement global des difficultés doit être envisagé.

■ LES CONSEILS CITOYENS

Le conseil citoyen, qui a vocation à réunir au sein d'une même instance des habitants des quartiers tirés au sort et des associations et acteurs locaux, demeure quant à lui une instance balbutiante. Certains élus ont pu faire preuve d'une certaine réticence à le mettre en place notamment lorsque préexistent dans certains



Jean Claude Lenoir

Ancien sénateur de l'Orne

territoires des instances de participation. 1 054 conseils citoyens ont été mis en place, trois quartiers prioritaires sur quatre sont couverts. **Le rôle du conseil citoyen demeure largement à conforter.** L'articulation entre les conseils citoyens et les autres dispositifs de démocratie participative doit ainsi être précisée. Les moyens (locaux, budget, accompagnement) dont bénéficient les conseils citoyens seront également décisifs pour éviter leur essoufflement. L'État doit maintenir sa participation au fonctionnement de ces instances.

■ NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUELEMENT URBAIN (NPNRU)

Au regard de la satisfaction unanime du PNRU, la loi Lamy a prévu de mettre en œuvre un nouveau programme centré sur les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants. 216 quartiers dits d'intérêt national ont ainsi été retenus. En complément, ont été choisis 274 quartiers dits d'intérêt régional, pour lesquels l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru) intervient dans une moindre mesure.

Le NPNRU concentre de nombreuses critiques s'agissant de son règlement mais surtout du montant qui lui est alloué dont chacun s'accorde à dire qu'il est insuffisant. Il est proposé de porter le montant du NPNRU

à 10 milliards d'euros et pour ce faire d'augmenter significativement la participation de l'État afin de rétablir une parité de financement entre l'État et Action Logement. Un financement de l'État pérenne et significatif permettra ainsi de réaffirmer que l'Anru finance des projets globaux comprenant de l'habitat, des équipements dont des écoles et pas seulement du logement.

Les politiques de peuplement sont essentielles à la réussite d'un projet de rénovation urbaine. Le NPNRU doit plus encore que le PNRU **favoriser la mixité sociale et fonctionnelle** et porter une attention particulière au **traitement des copropriétés en difficulté.** Pour favoriser la mixité sociale, deux moyens d'action sont possibles : agir sur les attributions de logements sociaux en veillant à ce que les ménages les plus modestes ne soient pas systématiquement orientés vers les quartiers faisant l'objet d'un programme de rénovation urbaine et repenser entièrement le quartier en favorisant les démolitions et en acceptant des jachères urbaines.

Par ailleurs, il est proposé de réfléchir aux outils de traitement des copropriétés.

En conclusion, si la réforme de la politique de la ville est bien engagée elle souffre cependant d'un manque de moyens. 27 recommandations ont été émises afin d'améliorer la mise en œuvre de cette réforme.



© DR

Les 27 recommandations des rapporteuses

■ SUR LE VOLET DE LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

- Ne pas revenir sur les critères de la géographie prioritaire mais identifier les poches de pauvreté non retenues dans la géographie prioritaire en raison du seuil d'habitants et évaluer si elles nécessitent la mise en place d'outils spécifiques.

- Poursuivre la convergence des critères de zonage de la géographie prioritaire de la politique de la ville et les géographies prioritaires relevant des autres ministères.

- Préciser le dispositif de quartier de veille active : en distinguant dans les contrats de ville les quartiers de veille active des autres territoires d'observation et en instaurant un suivi obligatoire par l'État de tous les quartiers sortants indépendamment de l'existence d'un contrat de ville.

■ SUR LES CONTRATS DE VILLE

- Évaluer les conséquences de la réforme territoriale sur la mise en œuvre des contrats de ville et de la politique de la ville en Ile-de-France.

- Renforcer la présence des gardiens d'immeuble et des dispositifs de médiation en journée et en soirée mis en place par les bailleurs sociaux dans les quartiers prioritaires.

- Identifier les quartiers en extrême difficulté dans lesquels les politiques publiques sont en échec et mettre en place un dispositif de traitement global des difficultés.

- Développement de l'activité et de l'emploi dans les QPV : rechercher la meilleure articulation entre aides à la personne (type contrat franc) et aides liées à l'implantation géographique (type ZFU).

- Évaluer l'opportunité d'une extension du périmètre des ZFU pour l'aligner sur le périmètre des quartiers prioritaires.

■ SUR LES MOYENS FINANCIERS

- Maintenir le niveau du programme 147 (politique de la ville).

- Mobiliser les ministères dans l'identification des crédits de droit commun.

- Mettre en place des outils d'identification et de suivi du déploiement des crédits de droit commun pendant la durée du contrat de ville.

- Informer les présidents des intercommunalités et les maires des communes entrantes dans la géographie prioritaire des conséquences du classement en géographie prioritaire.

- Mener une étude nationale sur les contreparties de l'abattement de TFPB et sur l'opportunité d'instaurer un mécanisme de suspension de l'abattement en cas de contreparties déficientes.

- Veiller à ce que les collectivités aient les outils et les moyens d'ingénierie nécessaires pour évaluer les contrats de ville.

■ SUR LES CONSEILS CITOYENS

- Faciliter le fonctionnement des conseils citoyens : en inscrivant dans la loi la possibilité de recourir à certains fichiers administratifs (fichiers électoraux, des impôts locaux et/ou des bailleurs sociaux) pour réaliser le tirage au sort des membres du collège « habitants » ; en menant une étude sur les vacances et démissions au sein des conseils citoyens et expliquant les raisons de ce phénomène, en facilitant le remplacement des membres démissionnaires, et enfin en veillant, dans un contexte budgétaire



Annie Guillemot
Sénatrice du Rhône

contraint, à ce que l'État maintienne sa participation au fonctionnement des conseils citoyens.

- Mener une étude nationale sur l'articulation entre les conseils citoyens et les dispositifs de démocratie participative.



Valérie Létard
Sénatrice du Nord

■ SUR LE NPNRU

- Porter le montant du NPNRU à 10 milliards.

- Rétablir la parité de financement entre l'État et Action logement.

- Veiller à ce que la composition du conseil d'administration de l'Anru soit le reflet des contributions financières des différents partenaires du NPNRU, et notamment des collectivités territoriales.

- Veiller à ce que le financement apporté par l'Anru puisse concerner n'importe quel volet du projet de renouvellement urbain (école, autres équipements, logement...) et pas seulement le volet logement.

- Favoriser le versement de subventions par l'Anru plutôt que le versement de fonds sous forme de prêts bonifiés.

- Mettre en place un dispositif de convention cadre avec des volets territoriaux au niveau de l'intercommunalité pour faciliter la mise en œuvre effective d'un projet de renouvellement

urbain sur un territoire donné.

- Mettre en place une clause de revoyure pour les quartiers d'intérêt régional permettant à mi-parcours du NPNRU de réaffecter à des projets de rénovation urbaine d'une région des fonds initialement attribués à des quartiers d'intérêt régional ou d'intérêt national de la même région et dont il apparaît qu'ils ne pourront être engagés.

- Adapter le règlement du NPNRU : Rationaliser les études demandées pour les projets de rénovation du NPNRU qui s'inscrivent dans la continuité du PNRU et réexaminer le dispositif de scoring qui pénalise les communes les plus vertueuses ainsi que les montants des aides octroyées aux bailleurs sociaux.

- Afin de favoriser la mixité sociale, veiller à ce que les ménages les plus modestes ne soient pas systématiquement orientés vers les quartiers faisant l'objet d'un programme de rénovation urbaine, et mener une étude nationale sur la politique de peuplement menée dans ces quartiers.

- En liaison avec l'Anah, mettre en place un outil pour évaluer le nombre de copropriétés situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi que ceux relevant plus spécifiquement du NPNRU et mener une étude sur les outils de traitement des copropriétés dans le cadre du NPNRU.





CHAQUE MOIS, LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX S'ATTACHE À :

- **promouvoir** une vision de l'action sociale fondée sur des valeurs d'empathie et de responsabilité, en s'appuyant sur une présentation sans concession de l'actualité et de l'évolution des problématiques sociales ;
- **diffuser** des analyses sous forme de dossiers, d'enquêtes ou d'expériences pour améliorer les connaissances stratégiques et opérationnelles sur l'ensemble des champs du secteur social ;
- **valoriser** tout ce qui peut, d'une manière ou d'une autre, contribuer au décloisonnement des cultures et des pratiques afin de promouvoir le passage d'une action sociale réparatrice au développement social ;
- **proposer** une réflexion responsable et critique sur le sens et l'économie de l'action sociale et sociétale...

Pour suivre l'actualité avec un regard sans concession, abonnez-vous au Jas !

■ **Oui, je m'abonne pour 1 an au Journal des Acteurs Sociaux à titre personnel au tarif exceptionnel de 50 euros TTC au lieu de 75 euros**

**Vous souhaitez recevoir
Le Jas chez vous ?**

**Nous vous proposons un abonnement
au tarif exceptionnel de 50 euros TTC,
au lieu de 75 euros.**

Je règle par : Chèque ci-joint à l'ordre du Journal des Acteurs Sociaux
 Virement bancaire à réception de facture

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] Ville :

e-mail :

Téléphone :

Pour notre information (facultatif) :

Organisme :

Fonction :

PAROLES DE MAIRES

Le 6 octobre dernier, à l'occasion des 40 ans de la politique de la ville, le ministère de la Cohésion des territoires organisait à Aubervilliers une table ronde autour du thème "La politique de la ville : notre urgence collective". L'occasion pour de nombreux maires de faire part de leur ressenti et surtout de leurs inquiétudes face à la nécessité d'agir aujourd'hui plus efficacement dans les banlieues.



Marc Vuillemot
Maire de La Seyne-sur-Mer
Président de Ville et
Banlieue

Les 40 dernières années ont été d'une richesse absolument incroyable en matière d'innovations, d'initiatives, d'expérimentations et d'engagement. Mais dans le même temps, je perçois une réalité extrêmement préoccupante parce que nous sommes quelque 900 villes à avoir sur nos territoires un ou plusieurs quartiers prioritaires. C'est là que doit être garanti le soutien dans la durée de toutes les actions conduites par les différents acteurs : les associations, le monde économique, les élus locaux gestionnaires de service public mais également les services de l'État eux-mêmes qui ne doivent pas désertier les quartiers. Je ne peux pas faire l'impasse non plus sur les inquiétudes des maires au sujet des nouvelles diminutions de moyens qui s'inscrivent dans une batterie considérable d'autres diminutions de moyens avec le terme mis aux emplois aidés. Oui il y a une vraie inquiétude qui monte en ce moment. Il existe un contraste entre les belles choses que notre pays offre et l'inquiétante dégradation économique et sociale des quartiers où vivent tout de même 5 millions de nos concitoyens.

L'APPEL DE GRIGNY

Le 16 octobre, une centaine de maires, de tous bords politiques, ont lancé un "Appel de Grigny" en faveur des quartiers populaires. Ces élus partagent le constat que "la politique de la ville est entrée dans une phase critique et de désespérance". Aussi demandent-ils instamment la mise en place de plusieurs mesures urgentes : gel de la réduction des contrats aidés, doublement du fond pour la politique de la ville, mise en place d'un fond d'urgence spécifique, renforcement des effectifs de police et des moyens de justice dans les territoires les plus fragiles ou encore désignation d'un ministre d'Etat à la Ville. "Partout en France, il y a des Grigny. Il faut un sursaut, une réponse nationale à la hauteur du péril pour que nos territoires ne plongent pas définitivement dans l'abîme", a déclaré à cette occasion Philippe Rio, maire de la ville essonnoise.



Olivier Klein
Maire de Clichy-sous-Bois
Vice-président du Conseil
national des villes

La politique de la ville est un édifice extrêmement fragile qui nécessite que l'on soit capable de tenir en permanence les actions que l'on porte avec l'ensemble des partenaires. On la met en danger quand le tissu associatif ne peut plus agir au quotidien, parfois sur des missions de service public, ou tout du moins en complément de service public dans les quartiers, alors on prend de réels risques. Et tout ce que l'on mène par ailleurs, à travers des politiques ambitieuses pour la rénovation du logement, pour une école de plus grande qualité, risque de se retrouver dangereusement fragilisé. Nos inquiétudes sont fondées sur ce que l'on connaît au quotidien.

On ne demande pas à ce que l'on fasse plus pour ceux qui ont moins, on demande juste d'en faire autant. Ce n'est pas de discrimination positive dont il est ici question, mais bien d'égalité des chances, d'égalité de traitement dans tous les quartiers. Dans toutes les villes que nous représentons, on constate encore des inégalités flagrantes : moins de services publics, moins d'enseignants ou des enseignants moins bien remplacés, moins de policiers... C'est aussi par des politiques de droit commun que l'on parviendra à rétablir une indispensable égalité. La politique de la ville est nécessaire mais elle ne saurait se substituer à la politique de droit commun. Il faut faire en sorte que cette politique de droit commun traite tous les territoires de la même façon.



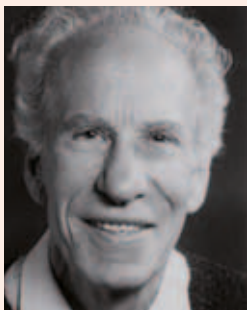
Patrick Braouezec
Président de la communauté d'agglomération
Plaine Commune



François Pupponi
Député du Val-d'Oise

Le constat est que la politique de la ville fonctionne et qu'elle a contribué à faire changer les choses. On a toujours dit qu'il s'agissait d'une politique de long terme, pour laquelle il fallait absolument éviter les ruptures, les pas en avant suivis de pas en arrière. Mais c'est aussi une bataille quotidienne parce que la France urbaine s'est construite en ghettoïsant dans des grands ensembles les populations les plus fragiles. Un Premier Ministre de l'époque a même parlé de politique d'apartheid. Tous les jours il faut se battre pour éviter des décisions qui vont à l'encontre de ce qu'il faudrait faire. J'en finirais par une inquiétude nouvelle qui est que si les services publics continuent à disparaître, si on n'est plus capable d'accompagner les politiques publiques collectivement dans ces quartiers, je vois bien qui aujourd'hui va nous remplacer. Les associations liées à des réseaux que l'on peut qualifier de salafistes qui s'installent dans nos quartiers tous les jours pour y proposer des offres éducatives ou sociales constituent bien une nouvelle réalité. Et si nous reculons, c'est par ces réseaux là qui occupent le terrain que nous serons remplacés. Ces associations proposent des actions éducatives que parfois ni les communes ni l'Etat ne sont en capacité de proposer. Soyons très attentifs, si la République recule dans ces quartiers, nos adversaires sont déjà à la porte pour prendre la place.

HEUREUSE COÏNCIDENCE

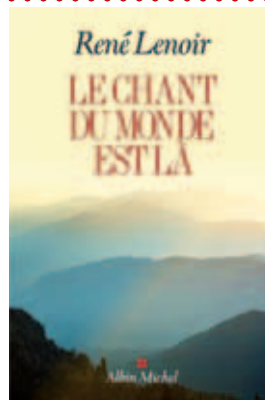


Au moment où la politique de la ville fête ses 40 ans, son tout premier fondateur, René Lenoir, vient de sortir un livre à l'âge de 90 ans. À l'origine de la loi sur le handicap de 1975, il est aussi celui qui a lancé en 1977 l'opération Habitat et Vie sociale que l'on qualifie généralement de première marche de la politique de la ville.

Né le 21 janvier 1927 à Alger, René Lenoir commence sa carrière au Maroc, puis à Madagascar où il aide les nouveaux dirigeants à construire des politiques économiques en faveur des populations les plus précarisées. En 1974, il écrit un premier ouvrage "Les Exclus", qui décrit la vulnérabilité dans ses divers aspects pour sensibiliser les responsables politiques français à cette problématique. En 1975 il est à l'origine de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées. Et en 1977 il lance en tant que Secrétaire d'État à l'action sociale l'opération Habitat et Vie sociale. C'est en ce sens qu'il peut être considéré comme le fondateur de la politique de la ville, car cette loi contenait déjà en germe tous ses principes, dont celui de la participation des habitants, et celui de la mobilisation indispensable de toutes les politiques publiques.

À l'issue de ses diverses missions dans le secteur de la solidarité, il poursuit une action de soutien à divers Etats africains, puis occupe entre 1988 et 1990 la fonction de directeur de l'Ena, dont il reproduit le modèle dans onze pays. Ses dernières années d'activité furent marquées par une responsabilité importante : celle de conseiller spécial du président Chirac, où il mena une démarche diplomatique pour convaincre les Etats européens de mieux résister à la financiarisation de l'économie. Sur le plan associatif il fut également président de l'Uniopss et président de l'Odas, et c'est d'ailleurs dans ce cadre-là qu'il lança avec Jean-Paul Delevoye, Claude Lise et Jean-Louis Sanchez le tout premier appel à la fraternité en 1999. Son dernier livre est un concentré de réflexions sur ce qui nous permet d'agir et de résister malgré les immenses défis de l'existence humaine. Car comme il le dit en conclusion, en parlant de son attachement aux autres : "Je t'aime sans pourquoi".

Ce livre est empreint d'une grande poésie et d'une profonde sagesse, celle d'un homme, René Lenoir, qui, au soir de sa vie, s'interroge sur le sens qu'il peut donner à son existence. A-t-il besoin de ce Dieu auquel il a cru depuis l'enfance, qui lui a certainement inspiré nombre de ses combats politiques ? Les beautés de ce monde, son profond mystère, interrogent sur la place de l'homme dans l'univers. Quel est son rôle ? Quel est le sens de la fraternité ? Le chant du monde résonne à chaque page, en pleine nature, sur les parois des Alpes qu'il escalade, dans les jardins enchantés de son Algérie natale à la rencontre des plus humbles, et nous transmet une sagesse ancestrale.



Du même auteur

Les Exclus, Seuil, 1974

Les Cerisiers d'Irghil, Fayard, 1981

Le Tiers Monde peut se nourrir, Fayard, 1984

Les Enjeux de la fin du siècle, Desclée de Brouwer, 1986

Nation en danger, Arléa, 1993

Mon Algérie tendre et violente, Plon, 1994

Quand l'État disjoncte, La Découverte, 1995

Repères pour les hommes d'aujourd'hui, Fayard, 1998

À la recherche du sens perdu, Michalon, 2003

Choc ou dialogue des civilisations ?, Yves Michel, 2004

Orages désirés, L'Harmattan, 2010

AU SECOURS !

J'AI PLEIN D'AMIS



Ce soir Michel part en tournée de rue pour aller à la rencontre des sans-abris

secours-catholique.org

 [caritasfrance](https://twitter.com/caritasfrance)
 [Secours Catholique-Caritas France](https://www.facebook.com/Secours-Catholique-Caritas-France)



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**